



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE et DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 février 2019, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 338 autorisant la Ville à participer au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

Le règlement numéro 338 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 27 février 2019;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 21 mai 2019.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 338 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 23^e JOUR DE MAI 2019

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe